

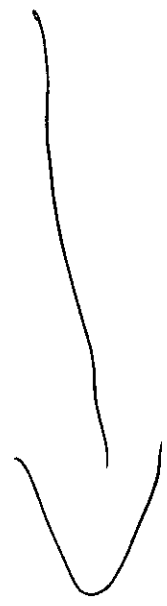
**DISCOURS DE MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX,  
MINISTRE DE LA JUSTICE**

**A L'OCCASION DU LANCEMENT OFFICIEL DE LA MODERNISATION DE LA LEGISLATION  
- PNMJ -**

RUE DE L'OCAM

Le 08 Février 2008

- Excellents Messieurs l'Atas de France au TOGO
- Monsieur le Président de la Cour Suprême
- Madame la Représentante ~~Présidente~~ du PNUD
- Monsieur le Représentant de la Délégation de la Communauté Européenne au TOGO
- Madame et Monsieur les Représentants des missions diplomatiques et organisations internationales -
- Madame la Coordinatrice du Programme National de Modernisation de la Justice PNDJ.
- Messieurs et Mesdames les experts.
- Honorables Jurats - Madame Représentante



Cette cérémonie de lancement officiel de la modernisation de la législation inscrite au sous-programme II du programme de modernisation de la justice (PNMJ), revêt une importance particulière. Elle est l'une des clés de voûte de la réussite de cet ambitieux programme de modernisation judiciaire.

Aussi, permettez-moi avant toute chose d'exprimer au nom du gouvernement ma joie et mon soulagement de voir enfin démarrer cette importante réforme législative, dont la mise en oeuvre effective a connu de nombreuses difficultés, que j'espère définitivement résolues aujourd'hui.

Mesdames et messieurs,

Le renforcement de l'État de droit passe, en effet, nécessairement par un corpus normatif clair, complet, et hiérarchisé qui permette de promouvoir les droits humains, l'harmonie des rapports sociaux, l'épanouissement de l'économie nationale, la sécurité et la prévisibilité des rapports sociaux et commerciaux.

Or, à ce jour, notre pays ne satisfait pas pleinement à ces exigences. Le corpus normatif civil, pénal, commercial et des droits de l'Homme est, soit obsolète, soit lacunaire. et Il en va de même pour le droit judiciaire.

Pour remédier à cet état de chose et pour doter notre pays d'une législation moderne et accessible à tous, un panel d'experts nationaux, spécialistes des diverses branches du droit a été recruté dans le cadre du sous programme II du PNMJ.

Ces experts sont spécialement chargés d'établir, sous la coordination de l'unité de gestion et avec l'assistance de l'expert national en législation du programme d'établir un diagnostic complet du cadre normatif actuel,

de produire un état des ratifications des conventions internationales pertinentes, et enfin, de proposer à l'unité de gestion des avant-projets de textes modernes.

Neuf (09) textes clés ciblés comme prioritaires feront, dans un premier temps, l'objet du travail de cette expertise nationale :

1. Ordonnance de 1978 sur l'organisation judiciaire,
2. Loi Organique 1996 sur le statut des magistrats,
3. Loi Organique 1997 sur le CSM,
4. Code d'éthique des magistrats,
5. Décret portant statut des greffiers,
6. Décret organisant la profession d'avocat,
7. Décret organisant la profession de notaire,
8. Décret organisant la profession d'huissier,
9. Décret organisant la profession de commissaire priseur.

Le programme prévoit également la réalisation des activités suivantes, pendant la période de référence :

10. La mise en conformité du code pénal et du code de procédure pénale avec les principes et conventions intervenus en matière de protection des droits de l'homme auxquels le Togo est partie et la proposition d'un programme d'adhésion - signature - ratification aux conventions humanitaires pertinentes
11. Et la modernisation du droit administratif général ainsi que du droit processuel administratif.

Vous comprenez donc aisément, mesdames et messieurs les consultants et experts, l'importance des espoirs qui sont aujourd'hui portés sur vous, en raison des résultats attendus de vos travaux

Ce chantier législatif constitue le socle même de la réforme judiciaire. Il forme le levier indispensable à la visibilité, à la poursuite et à la consolidation de l'ensemble des autres projets du programme. Leur blocage entraînerait donc un frein à la poursuite des réformes envisagées. C'est dire que vous portez en partie sur vous la clé de réussite du PNMJ. Il vous revient donc de vous montrer à la hauteur de la confiance qui vous a été faite.

Je voudrais ici vous exhorter à un travail rigoureux, professionnel, et diligent. Vous garderez constamment à l'esprit l'idéal de justice souhaité pour notre pays et dont le PNMJ constitue la matrice.

A l'Unité de gestion, je voudrais particulièrement rappeler la nécessité de mobiliser de façon synergique les compétences et les initiatives nécessaires à la réussite de cette réforme législative.

A ce titre, vous devrez, madame la Coordinatrice, veiller à la mobilisation de l'ensemble des ressources juridiques qualifiées du pays et à une coordination permanente du travail des experts et consultants dans l'élaboration de ces textes, en vue d'en garantir la cohérence et vous assurez de l'existence d'une concertation permanente avec les professionnels du droit durant la rédaction des projets de textes.

Pour ma part, je n'ai aucune raison de douter de votre compétence, de votre disponibilité ou de votre professionnalisme des acteurs de cette Je voudrais cependant vous réitérer ma disponibilité et mon impatience à engager les procédures nécessaires à l'adoption des textes que vous aurez élaborés.

Je ne saurai terminer mon propos, sans exprimer, à chacun d'entre vous, les partenaires au développement engagés à nos côtés dans la réforme de notre justice, la satisfaction et la gratitude du Gouvernement

togolais, pour votre implication constante dans cette grande oeuvre. En facilitant les moyens de sa réforme, vous contribuez sensiblement à la crédibilisation de la justice togolaise.

C'est donc en accompagnant ce nouveau chantier législatif du PNMJ de tous mes vœux, que je déclare officiellement ouverts les travaux de modernisation de la législation inscrits au programme de réforme de la justice.

Je vous remercie.